Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_253_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-253-2025

Objet : Avenant n°1 à la convention entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et Leff Armor Communauté pour le transit et le traitement des eaux usées de Plerneuf sur le système d'assainissement du Légué

L'an 2025 le 18 décembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Blandine CLAESSENS.

MEMBRES PRESENTS
Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Roland RAOULT, Alain RAULT, Marcel SERANDOUR, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Thibaut GUIGNARD pouvoir à Maryse PINEL, Jean-Marc LABBE pouvoir à Vincent ALLENO, Arnaud BANIEL pouvoir à Ronan KERDRAON, Bruno BEUZIT pouvoir à Rémy MOULIN, Patrice DARCHE pouvoir à Alain RAULT, André GUYOT pouvoir à Michel JOUAN, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Thierry STIEFVATER, Martine HUBERT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Marcel SERANDOUR, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Aline LE BOEDEC, Hugues LESAGE pouvoir à David BELLEGUIC, Monique LUCAS pouvoir à Blandine CLAESSENS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Laure MITNIK pouvoir à Michelle HAICAULT, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Corentin POILBOUT pouvoir à Paul CHAUVIN, Maryline PREVOST pouvoir à Nadia LAPORTE, Christian RANNO pouvoir à Gérard MEROT, Catherine RIVIERE pouvoir à Denis HAMAYON, Valérie ROOS pouvoir à Bertrand FAURE, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Stéphane BRIEND,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN, Annie SIMON

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 57
Nombre de votants : 78

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_253_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-253-2025

Rapporteur : Monsieur Gérard LE GALL

Objet : Avenant n°1 à la convention entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et Leff Armor Communauté pour le transit et le traitement des eaux usées de Plerneuf sur le système d'assainissement du Légué

EXPOSE DES MOTIFS

La convention citée en objet régit l'organisation entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et Leff Armor Communauté pour le transit des effluents de la commune de Plerneuf en ce qui concerne la délimitation des responsabilités, les engagements respectifs des deux collectivités ainsi que les modalités de facturation.

Elle a été approuvé par délibération du conseil d'agglomération en date du 6 février 2025.

Le présent avenant modifie les modalités de facturation de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement. Il fait suite à de nombreux échanges tenus au niveau national pour la mise en œuvre de la réforme des redevances des agences de l'eau.

Il en résulte un mode opératoire validé par le Comité National de l'Eau en ce qui concerne les systèmes d'assainissement dits « multi-ouvrages » lorsque tout ou partie du traitement des eaux usées est géré par une collectivité différente de celle assurant la collecte et/ou le transport de ces eaux usées.

En l'occurrence, cet avenant applique le mode opératoire précité à savoir :

- Leff Armor Communauté est redevable auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne sur la base des volumes d'eaux usées qu'elle collecte et facture aux usagers raccordés de la commune de Plerneuf et de son propre coefficient de modulation qui fait partie intégrante du calcul de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement,

- Saint-Brieuc Armor Agglomération n'est, quant à elle, pas redevable sur la base des volumes d'eaux usées de la commune de Plerneuf raccordés sur le système d'assainissement du Légué.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_253_2025-DE

DELIBERATION

VU l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 2 février 2023;

VU la convention en vigueur entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le transit et le traitement des eaux usées de la commune de Plerneuf, approuvée par le conseil d'agglomération en date du 6 février 2025 n°16-2025

VU l'avis du conseil d'exploitation en date du 26 novembre 2025 ;

Le bureau statutaire saisi le 4 décembre 2025;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pour le transit et le traitement des eaux usées de la commune de Plerneuf sur le système d'assainissement du Légué .

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-1, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 57	Pouvoirs : 21	Total : 78	Exprimés : 78
Voix Pour : 78	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Blandine CLAESSENS

Président,

Ronan KERDRAON